



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 182/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Opération « bons d'achat Gaillacois »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une opération sociale destinée à soutenir le pouvoir d'achat des habitants et la reprise de l'activité du commerce local dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid.

Cette action consiste à mettre en vente des bons d'achat auprès des Gaillacois au prix de 10 €.

Ces bons sont vendus par la commune au prix de 10 € et utilisés par les Gaillacois comme moyen de paiement d'une valeur de 20€, valables chez les commerçants participant à l'opération. La différence est prise en charge par la commune (soit 10 €. pris en charge par bon).

La ville restituera aux commerçants la somme de 20 € par bon collecté, sur présentation d'une facture.

La recette encaissée par le biais d'une régie, sera comptabilisée au compte 7078 et la dépense au compte 6078.

Les « bons d'achat Gaillacois » sont accessibles à tous les Gaillacois, résidant sur la commune (sur présentation d'un justificatif de domicile), âgés de 18 ans et plus.

L'achat de « bons d'achat Gaillacois » est limité à 3 maximum par foyer.

Les bons d'achat sont valables jusqu'au 31 mars 2021.

Les bons d'achat sont valables dans les commerces gaillacois de moins de 10 salariés qui se seront préalablement inscrits via un formulaire contact (avec fourniture de leur Kbis et leur Rib). La liste sera communiquée sur le site de la ville.

La vente des bons d'achat est effectuée à l'espace culture de la ville (80 place Hautpoul), aux dates communiquées au public afin de respecter l'application des mesures barrière, et ce, jusqu'à épuisement du stock disponible.

La ville de Gaillac a prévu de mettre en vente 1000 bons pour une première opération sur la première quinzaine du mois de décembre, et se réserve la possibilité d'abonder le nombre de bons d'achat si nécessaire.

Madame le maire rappelle par ailleurs que chaque année, la Mairie organise un repas-spectacle de fin d'année pour les agents communaux, actifs et retraités (uniquement pour les retraités adhérents à l'association des retraités de la mairie).

Contrainte d'annuler cet événement interne en raison de la situation sanitaire, la ville de Gaillac a décidé de reporter le budget alloué au repas-spectacle sur l'achat de 2 « bons d'achats Gaillacois » de 20 €. Attribués à chaque agent actif et retraité adhérent à l'association de la mairie, ces bons d'achats pris en charge en totalité par la commune sont identiques à ceux proposés aux Gaillacois, et utilisables selon les mêmes modalités.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de soutien aux commerçants et au pouvoir d'achat telle que présentée ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020